

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2021 A 18 heures

Date de la convocation : 09/02/2021

Nombre de Conseillers : 9

en exercice : 9

en présence : 7

en absences excusées : 2

votants : 7

Le lundi 9 février 2021 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, PAILLARD Véronique, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique

Etaient excusés : POINSOT Armand, HANNOYER Marc

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

Modification de l'ordre du jour

· **Renouvellement de la Convention des services départementaux de voirie**

La délibération n°38-2020 relative à la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie est obsolète ; d'autres mesures ont été prises par le Conseil Départemental en matière de voirie. La formalisation de la convention a changé. Il y a un contrat cadre à signer et un avenant par type de besoin (voirie, signalisation, aménagements expérimentaux, ...) à rédiger.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention.

· **Secrétaire communautaire**

Le président de la Communauté de Communes souhaite supprimer le poste de secrétaire communautaire car il n'apparaît plus dans les statuts de la Communauté de Communes. Il propose que les communes se regroupent pour embaucher une secrétaire. Le Conseil municipal n'y voit que des inconvénients : quelle mairie va supporter ce budget ? Faudra-t-il payer la secrétaire si on a besoin que ponctuellement de ses services ? ...

- Le Conseil municipal autorise Mme le maire à adresser un courrier au Président de la Communauté de Communes pour demander que le poste de secrétaire communautaire soit réintégré dans les statuts.

I- Rue de la Fontaine Saint-Pierre : voie communale

Le dossier d'appel à projet 2021 pour la réfection de la ruelle de l'Eglise et de la rue de la Fontaine et de la rue du Breuil a été accepté par le département en janvier 2021.

Toutefois, il nous est demandé d'inscrire la rue de la Fontaine dans le tableau des voies communales car non répertoriée pour obtenir la totalité de la subvention en l'intégrant dans le domaine public de la commune.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - Précise que le classement de la rue de la Fontaine Saint-Pierre portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,
 - Demande son inscription dans le tableau de classement des voies communales comme étant une voie communale conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,
 - Autorise Madame le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

II- Procès-verbal Eurovia

La trésorerie nous demande d'exonérer les pénalités d'Eurovia suite au retard pris dans l'engagement des travaux avant de régler la facture.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour la rédaction de ce procès-verbal exonérant les pénalités afin que la somme due soit réglée.

III- Contrat d'agent d'entretien

Mme le maire propose l'embauche de Mme Patricia SANTIANA au poste d'agent d'entretien, après le départ de Mme Chloé MOUFTIER. Le contrat de 4 heures par semaine débutera le 18 février 2021 pour six mois à la demande de la postulante (ménage de la mairie, de la salle des fêtes, du local du cantonnier, de l'église) pour un salaire mensuel d'environ 150 € net.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 - accepte de recruter Madame Patricia Santiana pour le poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires
 - que son contrat débute à compter du 18 février 2021 sur un contrat permanent d'une durée de 6 mois
 - que l'agent non titulaire perçoive une rémunération correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, soit un indice brut de 348 et un indice majoré de 327.
 - autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cet emploi.

IV- Retrait de la délibération n°48-2020

Dans cette délibération, il est convenu de ne pas transférer les pouvoirs de police spéciaux à la communauté de communes. Il nous est demandé de la retirer.

Cette décision relevait non de la commune mais du Conseil Communautaire qui a voté à l'unanimité le refus de ce transfert.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de la délibération n°48-2020.

V- Location du logement T4

Après avoir reçu 3 personnes intéressées par le logement sis rue de la Liberté, le choix s'est porté sur Madame DOUCE qui a 2 filles.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
 - donne son accord pour attribuer le T4 situé 4 rue de la Liberté – 21230 Maligny à Madame DOUCE à compter du 16 février 2021.
 - accepte de lui louer ce logement pour un montant de 507,00 € + 30 € de charges
 - décide qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer lui soit demandé.
 - autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location.

VI- Travaux de l'ONF

La régénération de la parcelle 36 a été faite. Les travaux sylvicoles sur les parcelles 13 et 14, proposés par l'ONF dans le plan de gestion 2000-2020, ont été reportés depuis longtemps par la commune. Il peut être intéressant de finaliser ces travaux avant de partir sur le nouveau plan de gestion 2021-2041.

Le devis de ces travaux à inscrire en dépenses d'investissement sur le budget 2021 s'élève à 17 926,66 € HT. La TVA de 1 824,66 € sera en partie déduite de la taxe sur le bois.

Ce devis comprend également de l'entretien du réseau de desserte le long de la RD36A pour 295.68 € HT à inscrire en dépenses de fonctionnement.

- Le Conseil Municipal après avoir échangé sur l'opportunité de ces travaux, souhaite que la commission « bois » réétudie avec Monsieur Balmet le détail du devis afin de diminuer le montant de la dépense.

Par ailleurs, devant les réticences de plusieurs membres du Conseil, il est demandé qu'une réunion soit organisée avec l'ONF pour connaître le bilan de la gestion de notre forêt sur les vingt dernières années et afin que le nouveau plan de gestion soit étudié et ajusté de manière minutieuse pour une gestion la plus saine possible de la forêt.

VII- Travaux de ferronnerie

Le travail de M. Maurice – Métallerie multi-services à Arnay, sur le lavoir, a donné satisfaction. Une deuxième tranche de travaux concernant le remplacement du portail et de la porte de l'atelier du cantonnier était prévue.

- Le Conseil municipal est d'accord pour confier ces travaux à M. Maurice.

VIII- Démoussage de la toiture de l'église

Des devis vont être demandés pour ces travaux par une intervention traditionnelle (par nacelle ou échafaudage) ou plus moderne (par drone).

IX- Eradiction des pigeons

M. Fleurisson a présenté un devis de M. Bony qui a déjà effectué cette prestation deux ans auparavant qui s'est élève à 2 001 €.

A l'avenir, la recherche d'une autre solution, pour éviter cette dépense récurrente, s'impose : pigeonier, stérilisation,...

- Le Conseil Municipal donne son accord sur le devis présenté et précise que l'éradication des pigeons soit effectuée avant le démoussage de la toiture de l'église.

X- Paiements de congés complémentaires Madame Dupré

Mme Dupré aurait dû partir en retraite, à sa demande, en avril 2020. Le dossier a été traité en retard par les différents organismes de retraite à cause de la Covid et son départ officiel n'a eu lieu qu'en août. La commune a réglé le salaire de cette période supplémentaire. Mme Dupré réclame le paiement des congés liés à cette période. Or, le Centre de Gestion, notre référent, nous dit que sa demande n'est pas recevable.

- Le Conseil Municipal et Mme le maire suivent l'avis du centre de gestion.

XI- Informations et questions diverses

- Le défibrillateur à salle des fêtes est posé ; il ne manque plus que les panneaux informatifs qui ont été commandés.
- Curage des fossés : M. Fleurisson a fait le tour de la commune et de nombreux fossés sont à curer : coût de l'opération : 18 253,80 € HT. Il semble difficile de tout faire en une seule fois.
- Une visite d'ensemble de la commune a été effectuée par la MICA pour évaluer la proposition de mettre en priorité à droite la circulation de la commune et générer ainsi des économies de signalisation. La conclusion est négative. La seule solution proposée est de privilégier l'installation de passages piétons pour casser la vitesse. Une estimation va nous être soumise.
- Le bois : têtes de chênes dans la parcelle 23 à faire – projet Heimbold
- Les dépôts sauvages et la gestion de la décharge
- La future voie verte : la ligne de chemin de fer est propriété de la commune

Clôture de la séance à 20h30